

MAIRIE de SAINT SEVER CALVADOS

Tél. : 02.31.68.82.63

FAX : 02.31.67.95.15

**PROCES – VERBAL de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL
en date du 21 SEPTEMBRE 2006**

☆☆☆☆☆☆☆☆

L'an deux mil six, le vingt et un septembre, à vingt heures trente minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur LEMÉNOREL Claude, Maire.

Etaient Présents : MM DELASALLE Jean - LEVALLOIS René – Melle BOUVET Delphine – M. NOURRY Jean-Pierre : Maires-Adjoints ;

Mme VALLÉE Régine - MM. LECUYER Christophe - - MARGUERIE Claude – Mmes JOSSE Claudine - GIUDICELLI Nadine- M. POISNEL Jean-Luc

Absent Excusé : MM. ROUSSEL Louis- GUÉZET Fabien

Secrétaire de séance : Monsieur POISNEL Jean-Luc

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et aborde l'ordre du jour.

I –

I – ETUDE de la PROPOSITION de la SNC MOLINIÉ pour l'ACQUISITION de ses TERRAINS

Monsieur le Maire fait savoir qu'il a reçu l'avis des Domaines pour la détermination de la valeur vénale des parcelles cadastrées AB 132 – 323 et 324 d'environ 8 000 m² appartenant à la S.N.C Molinié, lequel a été immédiatement communiqué à Monsieur Jean-Yves Molinié représentant la Société.

Ce dernier confirme son accord de principe sur la cession desdits terrains en tenant compte toutefois de légères modifications quant à leur emprise, moyennant un prix de vente de 120 000 Euros.

Monsieur le Maire rappelle que l'acquisition du terrain permettrait de créer un parking pour le cimetière ainsi qu'un lotissement communal en accession à la propriété de huit ou neuf parcelles.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, invite et charge Monsieur le Maire de poursuivre la négociation sur la base d'un prix d'achat de 90 000 Euros.

II – STATION d'EPURATION : COMPTE-RENDU TECHNIQUE et FINANCIER – INDEMNISATION

Compte-rendu technique :

Le fonctionnement de la station d'épuration est toujours en phase d'observation ; la réception définitive des travaux devrait avoir lieu en octobre.

Compte-rendu financier

Le Cabinet Bourgeois vient de faire le point sur la situation financière. Il s'avère qu'il y aura lieu de passer deux avenants :

- l'un avec la SAS HARDY pour le marché de transfert des canalisations pour un montant de 4 773.86 € HT portant ainsi le marché de 46 800.65 € HT à 51 574.51 € HT. La dépense supplémentaire résulte de la nature impropre des matériaux de déblais extraits de la tranchée sur le CD 81 A : la totalité de la fouille doit être remblayée avec du tout-venant 0/31.5, ce qui implique la mise en œuvre d'un volume plus important de matériaux tout-venant 0/31.5 par rapport au volume prévu initialement au marché.
- Le second avec l'entreprise Wangner pour le marché de construction de la station portant sur la télésurveillance de la station de relèvement et le changement de l'armoire électrique de ce dernier ouvrage.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer les avenants à intervenir.

Indemnisation

Concernant les indemnisations liées aux travaux de construction de la nouvelle station, le conseil municipal a statué sur l'indemnité à verser aux propriétaires mais n'a pas délibéré sur l'indemnité à allouer à l'exploitant pour les dommages causés aux cultures. En effet cette indemnité est déterminée suivant des barèmes établis par la Chambre Régionale d'agriculture du Calvados sur la base des critères suivants :

- indemnité pour perte de récoltes : 0.13 €/m² ;
- indemnité pour reconstitution de fumure : 0.11 €/m².

Considérant que la superficie endommagée est estimée à 17 722 m², l'indemnité serait égale à 4 253.28 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte de verser au GAEC de la Hamelière exploitant les terrains d'implantation des canalisations de transfert de la nouvelle station d'épuration une indemnité pour perte de récoltes et pour reconstitution de fumure d'un montant de 4 253.28 € calculée sur les paramètres ci-dessus énoncés.

III – QUESTIONS DIVERSES

a : Demandes d'emplacement sur le Marché hebdomadaire

Suite aux demandes d'un revendeur en boulangerie de Granville et d'un fabricant de crêpes, galettes, hot dog, sandwiches de La Rocque de s'installer sur le marché le samedi matin, le conseil municipal, considérant l'importance du marché et l'existence de commerçants ambulants et sédentaires exerçant dans les mêmes domaines, décide de ne pas donner suite.

b : Choix du terrain d'assiette de la déchetterie intercommunale

Le choix du terrain est à l'ordre du jour de la réunion du conseil communautaire qui se tiendra mercredi prochain, la commission d'environnement ayant déjà fait un vote à bulletin secret.

Une synthèse faisant état des contraintes liées aux parcelles sur chaque site a été établie.

c – Divers

----- Monsieur Nourry, délégué du Sigaz, pose, dans le cadre de la réhabilitation de la chaufferie de l'école maternelle, la question de l'alimentation et du fournisseur de gaz pour la future chaudière.

----- Monsieur Delasalle s'interroge quant à lui sur les raisons de la non homologation du terrain de football.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Saint-Sever-Calvados, le 25 septembre 2006.

Le Maire :

Claude LEMÉNOREL